

Image not found or type unknown



Droit reconversion retraite

Par **merylene**, le **11/12/2015** à **11:36**

Bonjour, mon compagnon et moi vivons ensemble depuis plus de trente ans , nous ne sommes pas mariés. Si nous nous marions maintenant aurai je droit à la réversion de sa retraite complète en cas de décès .merci.

Par **amajuris**, le **11/12/2015** à **12:24**

bonjour,rnil existe des conditions à remplir pour percevoir une pension de reversion qui varient selon le type de retraite perçu par le défunt en particulier des conditions de ressources.rnla réponse dépend s'il existe une ex-épouse qui pourrait prétendre à cette pension de reversion.rnsalutations